

**EXAMEN FINAL****MODULES DU COMMERCE INTERNATIONAL : MOYENS ET  
TECHNIQUES DE PAIEMENT****CONSIGNES RELATIVES :**

L'épreuve consiste en deux (02) études de cas à traiter comportant des questions de réflexion et des questions de cours.

- Réfléchissez et organisez votre pensée
- Pour certaines réponses il vous suffit de restituer sous forme de tableau, une bonne lecture de la question vous guidera.
- Une attention particulière sera accordée à la présentation et à l'esprit de synthèse.
- Il n'y a pas de place pour le verbiage : il vaut mieux s'abstenir de répondre à une question lorsqu'on est à court d'idées que de vouloir la traiter avec une réponse creuse.
- La grille de reconstitution du message swift du crédit documentaire sera rendue avec votre copie de composition. Il n'est pas besoin d'y mentionner votre nom vu que les copies doivent remplir toutes les conditions d'anonymat. Assurez-vous simplement de l'avoir bien insérée dans la feuille de composition.

**I-Cas Société Alkor Dakra : Remise documentaire export et avarie de transport (5,25 pts)**

La société Alkor Dakra est une PME leader sur le marché des films souples en PVC. Les clients sont des industriels des secteurs cosmétiques, pharmaceutiques ou agroalimentaires. Les films vendus en rouleaux de couleur neutre ou réimprimés serviront à conditionner des produits tels que Mir, Pousse-Mousse... Les contrats habituels portent sur des montants entre 8 000 et 120 000 euros. Alkor Dakra vend à hauteur de 20 % à sa société-mère brésilienne Vulcan. Elle dispose aussi d'un contrat d'assurance-crédit. Un nouveau client a été démarché en Tunisie, la société BALLa-Rosa à Tunis, fabricant de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. Cette société de création récente n'est pas référencée chez l'assureur-crédit. La commande comprendrait plusieurs types de film personnalisé selon les modèles et marques du client pour un montant de 30 000 euros en FOB Le Havre ou 31 100 euros en CFR Tunis la Goulette. Le responsable commercial s'interroge sur la technique de paiement à adopter pour cette première affaire dont le montant est déjà assez important.

L'acheteur souhaite payer un acompte de 20% maximum et le solde à 120 jours date d'expédition par virement Swift. Collaborateur (trice) du chef de zone, vous êtes en charge de finaliser le contrat. Ne connaissant pas le marché tunisien, vous interrogez votre banquier et consultez les sites d'informations sur le risque pays. La banque vous oriente vers le crédit documentaire dont vous n'avez pas la pratique chez Alkor Dakra, cette technique n'est pas appréciée par la Direction financière.

TAF :

1. Quelles sont les différentes solutions de paiement possibles ? Vous présenterez les avantages et les inconvénients de chacune en soulignant leur degré de sécurisation et leur impact commercial et financier. (1 pt)
2. Quelles sont les raisons qui pourraient motiver l'exportateur à renoncer de façon systématique à utiliser le crédit documentaire ? Votre responsable commercial vous indique qu'il veut de toute façon un acompte de 40 % et préférerait vendre en CFR voire en CIF Tunis La Goulette. (1 pt)
3. Quelles sont les raisons qui justifient l'acompte de 40 % et d'autre part le choix de l'incoterm CFR voire CIF ? Après une négociation difficile, Alkor Dakra accepte de vendre dans le cadre d'une remise documentaire par acceptation d'une traite avalisée échéance 60 jours date de B/L et avec un acompte de 30 % en CFR La Goulette Tunis. La marchandise sera expédiée à l'ordre de la banque tunisienne. (0.5 pt)
4. Identifiez les risques de la remise documentaire en général et puis de façon spécifique par rapport aux conditions de vente. (0.5 pt)
5. Les documents transmis par votre banquier habituel à la banque de l'acheteur (BIAT) sont toujours en souffrance aux caisses de la banque présentatrice. Quelles sont les raisons qui pourraient expliquer cette situation ? (0.75 pt)
6. L'acheteur a-t-il la possibilité de prendre la marchandise sans lever les documents ? Expliquer. Après négociation avec la banque tunisienne, il semble que celle-ci pourrait accepter d'avaliser la traite contre une commission d'engagement que l'acheteur veut faire supporter au fournisseur français (1.5% l'an). Avant même d'accepter éventuellement, l'exportateur reçoit un mèl de l'acheteur tunisien qui annonce qu'il refusera de lever les documents car il a pu accéder au conteneur et a constaté que les films sont endommagés à plus de 80% par contact avec un produit corrosif. Alkor rétorque que la marchandise a été inspectée en sortie de production et qu'un certificat lui a été faxé il y a 15 jours et que le B/L est net d'irrégularités et enfin que la vente est CFR Tunis. (0.5 pt)
7. L'exportateur est-il déchargé de responsabilité selon l'incoterm. La créance est-elle exigible ? Quels sont les recours possibles ? L'acheteur tunisien indique qu'en fait il n'a pas souscrit d'assurance-transport et qu'il se retrouve donc à supporter les conséquences financières de l'avarie. Il refuse de lever les documents. Le directeur financier d'Alkor est très mécontent et se demande pourquoi il n'a pas été sollicité car il aurait exigé une LCSB ou une garantie bancaire de paiement. Expliquer le mécanisme des deux sécurisations. (0.5 pt)
8. Commentez et concluez sur le bon usage des sécurisations. (0,5 pt)

## II-Cas Société Afrimali : Crédit documentaire à l'exportation (14,75 pts)

Société Afrimali crédit documentaire à l'exportation \* À la suite d'une commande de la société malienne Coulibaly SA et Frères, la société Afrimali Montreuil 93 France a reçu par sa banque la Société Générale, Fontenay-sous-Bois (94), copie d'un message Swift de notification d'un crédit documentaire en sa faveur.

Paris le 12 mars 2008

De Fortis Bank Paris la Défense Paris à la Société Générale TI xxxxxxxx

Crédit documentaire n° 05-17541

Veillez transmettre au bénéficiaire le message d'ouverture Swift. Vos frais éventuels à sa charge Nous vous rappelons que l'opérativité de notre transmission est subordonnée au paiement de nos frais et commissions soit 200 EUR

Veillez trouver ci-après le texte du MT 700 dûment authentifié reçu de Bank of Africa Bamako Mali – Agence Sotuba ouvrant en votre faveur un crédit documentaire irrévocable sur lequel nous (Fortis Bank) ajoutons notre confirmation

Ce crédit est valable pour présentation des documents à nos caisses et paiement dans les conditions prévues au crédit

Quote...

Ouvrons crédit documentaire : irrévocable n° 05-17541

D'ordre : Coulibaly SA et Frères Bamako

Faveur : Afrimali 3 bld Lénine Montreuil 93100 France

Montant : 139 780 EUR maximum FOB port européen – incoterms 2010

Validité : 31/05/08 Utilisable : à vos caisses par paiement différé après 90 jours date de connaissance

Documents requis :

Factures commerciales en 4 exemplaires (original)

Liste de colisage en 2 exemplaires

Note de poids en 2 exemplaires

Certificat d'origine établi par chambre de commerce

Certificat SGS ou ses agents affiliés ou autorisés sur un (01) original de facture avec numéro confirmant le numéro et la date d'attestation de vérification

Jeu complet de connaissements maritimes originaux plus deux copies Clean on board émis à ordre et endossés en blanc avec mention "freight prepaid"

Demande d'importation délivrée par Ministère du Commerce à Bamako

Certificat d'exportation délivré par autorité française compétente

Certificat d'assurance pour 110 % de la valeur facturée endossable en blanc

Expéditions de : port européen au plus tard le 10/05/08 Par voie maritime à destination de Dakar Sénégal Notify : Saga DAKAR Tél. : 686868 fax : 975833 (joindre copie du télex d'avis)

Concernant matériels de transport et des pièces détachées selon factures proforma n° 1254-2008. 1451-2008 du 09/02/08.

La proforma fait partie intégrante du crédit documentaire et vous sera transmise DHL

Expéditions partielles interdites

Transbordements autorisés

Ajoutant votre confirmation

Conditions supplémentaires

Modalités de remboursement : nous vous autorisons à débiter à l'échéance notre compte chez Société Générale Paris La Défense France à 10 jours ouvrés date de votre réception des documents conformes aux termes et conditions du crédit et avis à nous par MT 754 certifiant la stricte conformité des documents. Envoi des documents sous deux jeux consécutifs 1er jeu par courrier spécial Paris à Fortis Bank Paris 2e jeu par courrier spécial direct à Bank of Africa Bamako

Instructions particulières :

- 1) Tous les frais et commissions en France et hors de France sont à la charge du bénéficiaire
- 2) Tous les frais de modification sont à la charge du bénéficiaire. Ce crédit documentaire est régi par RUU 600 de la CCI Paris révision 2007

Ce présent Swift est le seul avis opérationnel. Pas d'autre confirmation écrite

Unquote

Puis message de Fortis Bank à la Société Générale relatif aux frais et commissions (entre autre commission de confirmation) demandant « tous les frais et commissions étant à la charge du bénéficiaire », cette confirmation ne deviendra opérationnelle qu'après réception par Fortis Bank de la commission de confirmation soit 880 euros selon détail ci-joint.

TAF :

1. À partir du message Swift, répondez aux questions suivantes
  - a) Qui est le donneur d'ordre ? (0.5 pt)
  - b) Quel est le bénéficiaire ? (0,5 pt)
  - c) Quelle est la banque émettrice ? (0.5 pt)

- d) Quelle est la banque notificatrice ? (0,5 pt)
  - e) Quelle est la banque confirmante ? (0,5 pt)
  - f) Quel est le rôle de la Société Générale, Fontenay-sous-Bois ? (0,5 pt)
  - g) Quelle est la banque désignée pour réaliser le crédit ? (0,5 pt)
  - h) Quel est le rôle de Société Générale Paris La Défense France ? (0,5 pt)
  - i) Quel est donc le type de crédit documentaire et son mode réalisation ? (0,5 pt)
  - j) Quels sont les documents exigés ? (0,5 pt)
  - k) Quelles sont les dates butoir ? (0,5 pt)
2. Détectez trois anomalies dans cet accreditif, quelle est la procédure pour faire modifier celles-ci ? (0,75 pt)
  3. Indiquez les modifications essentielles à demander dans le message Swift MT 707 (1 pt).
  4. Que signifient dans le message Swift Quote et Unquote ? (1 pt)
  5. Que pensez-vous des instructions particulières (0,5 pt)
  6. Dans l'hypothèse où le montant du crédit documentaire est un montant maximum sur quel montant portera l'assurance à souscrire ? (0,5 pt)
  7. Dans l'hypothèse où le montant du crédit documentaire est un montant environ sur quel montant portera l'assurance à souscrire ? (0,5 pt)
  8. Reconstituer cette lettre de crédit sous format swift dans le tableau suivant (à rendre avec votre copie de composition): (5 pts)

**GRILLE DE RECONSTITUTION DU MESSAGE SWIFT DU CREDIT DOCUMENTAIRE**

RECU	
EMETTEUR	
DESTNATAIRE	
27	NR SÉQUENCE / TOTAL
40A	FORME CRÉDIT DOCUMENTAIRE
20	N° CRÉDIT DOCUMENTAIRE
23	PRÉAVIS
31C	DATE ÉMISSION DU CREDIT
31D	DATE ET LIEU VALIDITÉ
51D	BANQUE DONNEUR D'ORDRE
50	DONNEUR D'ORDRE
59	BÉNÉFICIAIRE
32B	DEVISE MONTANT
39A	POURCENTAGE TOLÉRANCE
39B	MONTANT MAXIMUM DU CRÉDIT MAXIMUM
39C	MONTANTS ADDITIONNELS
41D	UTILISABLE CHEZ... PAR
42C	EFFETS À
42A	TIRÉS SUR (NOM ET ADRESSE)
42M	DÉTAILS DU PAIEMENT MIXTE
42P	DÉTAILS DU PAIEMENT DIFFÉRE
43P	EXPÉDITIONS PARTIELLES
43T	TRANSBORDEMENT
44A	LIEU D'EXPÉDITION

44B	A DESTINATION DE	
44C	DATE LIMITE EXPÉDITION	
45A	DESCRIPTION MARCHANDISES	
46	DOCUMENTS REQUIS	
47A	CONDITIONS SPECIALES	
71B	DETAIL DES FRAIS	
48	DELAI DE PRESENTATION DES DOCUMENTS	
49	INSTRUCTIONS DE CONFIRMATION	
53D	BANQUE DE REMBOURSEMENT	
78	INSTRUCTIONS DE PAYER/ACCEPTER/NÉGOCIER	
57D	AVISER PAR L'INTERMÉDIAIRE	
72	INFO ENTRE BANQUES	